

DANS CE CADRE	Académie :	Session :
	Examen :	Série :
	Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
	Epreuve/sous épreuve :	
	NOM	
	<small>(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)</small>	
	Prénoms :	n° du candidat <input style="width: 150px; height: 25px;" type="text"/>
Né(e) le :	(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)	
NE RIEN ÉCRIRE		

Le sujet comporte 4 pages numérotées de 1 sur 4 à 4 sur 4.

Avant de composer, les candidats doivent vérifier que le sujet remis est complet.

La calculatrice est autorisée.

Le sujet comporte deux parties indépendantes.

THEMES	BAREME INDICATIF
ECONOMIE : La consommation	/20
DROIT : L'organisation judiciaire	/20
TOTAL	/40

CAP Agent d'entrepôt et de messagerie / Vendeur magasinier en pièce de rechange et équipements auto	Codes : 5031116 5031217	Durée : 0 h40	SESSION 2002
EP3 : environnement économique juridique et social des activités professionnelles	Coef. : 2	Page 1 sur 4	

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

EPREUVE ECONOMIQUE

LA CONSOMMATION

A l'aide du **document 1**, vous répondez aux questions suivantes :

1) Donnez la définition de la consommation.

.....
.....
.....

2) Classez les postes de consommation par ordre décroissant pour l'année 1997.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3) Quels sont les postes de consommation dont la part a augmenté depuis 1960 ? Justifiez vos réponses à l'aide du document 1.

.....
.....
.....
.....
.....

4) Comment expliquez-vous cette évolution ?

.....
.....
.....
.....
.....

5) Parmi ces postes de dépenses, citez ceux qui correspondent à la satisfaction de besoins primaires ?

.....
.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

EPREUVE JURIDIQUE

L'ORGANISATION JUDICIAIRE

En vous aidant du **document 2** et de vos connaissances, vous répondez aux questions suivantes.

1) Quelles sont les trois tribunaux de la juridiction pénale ? Précisez, pour chacun d'eux, l'infraction jugée ainsi que la peine encourue. Vous complétez le tableau ci-dessous :

TRIBUNAUX	INFRACTIONS	PEINES ENCOURUES

2) Pour chacune des situations ci-après, indiquez l'infraction concernée en complétant le tableau suivant :

SITUATIONS	INFRACTIONS
Un voleur est arrêté dans un magasin.	
Mme Martin s'est stationnée sur un passage piéton.	
Mme Coude a assassiné son mari.	

3) Une personne n'est pas satisfaite du jugement rendu par un tribunal correctionnel. Quelle voie de recours s'offre à elle ?

.....
.....
.....
.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

Document 1 : Evolution des différents postes de la consommation, en %.

Postes de consommation en %	Années*				
	1960	1970	1980	1990	1997
Dépense d'habitation et matériel de ménage	21,4	25,5	27,1	27,0	29,8
Alimentation	33,3	26,0	21,4	19,2	17,9
Habillement	11,0	9,6	7,3	6,6	5,5
Santé	5,0	6,9	7,7	9,5	10,3
Transport et télécommunication	11,6	13,4	16,6	17,0	16,3
Loisirs, spectacle, enseignement, culture	6,0	6,9	7,3	7,6	7,4
Autres biens et services	11,7	11,5	12,6	13,1	13,1

* Les séries historiques disponibles s'arrêtent en 1997.

Source : INSEE

Document 2 :

Contraventions, délits et crimes

La justice pénale distingue trois niveaux d'infraction. De la plus légère à la plus grave : la contravention, le délit et le crime.

Les peines encourues pour chacune d'elles sont définies par le nouveau Code Pénal (en vigueur depuis le 1^{er} mars 1994).

Jugée par le tribunal de police, la contravention (excès de vitesse, stationnement irrégulier, etc.) est passible d'amendes et de peines complémentaires (retrait du permis de conduire, confiscation d'une arme...).

Jugé par le tribunal correctionnel, le délit (vol sans arme, conduite en état d'ivresse, escroquerie, etc.) est passible d'amendes, d'emprisonnement jusqu'à 10 ans ou encore de peines de travail d'intérêt général, de sursis avec mise à l'épreuve, et de peines complémentaires.

Jugé par la cour d'assises, le crime (vol à main armée, meurtre, viol...) est passible d'une peine de réclusion pouvant aller jusqu'à la perpétuité.

Sources : Ministère de la justice